COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2016

<u>PRESENTS</u>: MM. MOREAU – BILLET – JACQUOT — SANIEZ – BLONDIAUX – BOMER – CASSARINO – FRANKLIN- LOEHRER – MOREIRA – OUDIN – SAGRANGE –

M. HOLODINSKY a donné pouvoir à Mme LOEHRER.

ABSENTS EXCUSES: MM. BOURGADEL - HOLODINSKY - YAQOUB-

I) <u>APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016</u>

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 février 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

II) <u>VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015</u>

Elisabeth JACQUOT, adjointe aux finances, présente en séance le compte administratif et le compte de gestion 2015 de la commune.

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE
Fonctionnement	496 573,04	462 141,80	- 34 431,24
Investissement	727 199,50	485 718,31	- 241 481,19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- A l'unanimité des présents, vote et arrête les résultats du compte administratif 2015 tels que présentés cidessus,
- A l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Mme SOULIER Receveur Percepteur et qui est conforme au compte administratif 2015 de la commune.

III) VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES

En ce qui concerne le fonctionnement, le maire rappelle les baisses continues de recettes, découlant directement des efforts demandés aux communes par le gouvernement pour le redressement de la France (baisse des dotations et augmentation du «FPIC» = Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, potentiel fiscal qui désavantage la commune).

Dans un budget contraint et malgré des baisses significatives des dépenses de fonctionnement sur tous les postes, il est proposé aux élus une augmentation du taux de la taxe d'habitation (TH) et du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Par 12 voix pour et 1 abstention, il est décidé une augmentation de 5% du taux de la taxe d'habitation et du taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties reste inchangé.

	2015	2016
Taxe d'habitation	8,24 %	8,65 %
Taxe foncière bâtie	20,21 %	20,21 %
Taxe foncière non bâtie	33,67 %	35,35 %

IV) <u>BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE</u>

Elisabeth JACQUOT présente en séance le budget primitif 2016 préparé par la commission des finances.

Mesures adoptées au cours des débats :

Par 11 voix pour et 2 abstentions, il est décidé de maintenir la gratuité des « NAP » = Nouvelles Activités Péri-éducatives et d'augmenter les tarifs de la garderie et du restaurant scolaire de 3%, à compter du 1^{er} septembre 2016.

Dans le cadre du « CEJ » = Contrat Enfance Jeunesse signé avec la « CAF » = Caisse d'Allocations Familiales, il est décidé de reconduire l'aide aux vacances.

De manière générale, ce budget traduit les choix municipaux faits par les élus au cours des réunions précédentes, notamment pour les orientations budgétaires.

En ce qui concerne les investissements, le budget montre plus de 200 000 € de restes à réaliser en recettes pour l'école et un projet de financement du terrain de football avec environ 80% de subventions du coût total HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, vote le budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	565 193 €	570 899 €
INVESTISSEMENT	503 469 €	503 469 €

V) ETUDE DE SECURITE RUE DE GENLIS

Le maire présente en séance le rapport de Monsieur Alexandre PONNELLE, Adjoint à la Directrice du service Sécurité Civile, Circulation, Coordination au Grand Dijon.

« Des comptages ont été effectués du 10 au 16 mars 2016 entre la rue de Dijon et la rue du Varin : Sens rue de Dijon -> rue du Varin, 523 véhicules/jour, 89 % de respect 50 km/h, moyenne : 42 km/h Sens rue du Varin -> rue de Dijon, 595 véhicules/jour, 81 % de respect 50 km/h, moyenne : 43 km/h

Les vitesses supérieures à 60 km/h représentent moins de 0,3%.

Afin d'améliorer ce résultat, il est préconisé simplement le rétablissement de la priorité à droite après avoir éludé les dispositifs physiques tels que chicanes ou coussins berlinois. Cette solution pourrait être toutefois comparée à une autre évoquée par Monsieur le maire consistant à repositionner les stops (ou balises AB3a « cédez le passage) sur la rue de Genlis. »

Comparatif:

Priorité à droite :

Tous les véhicules ralentissent,

Coût de mise en oeuvre peu élevé.

Pas d'arrêté à prendre,

Compatibilité plus tard avec une zone 30 notamment sur la transversale.

Positionnement des stops (ou cédez le passage) rue de Genlis :

La transversale devient prioritaire, les vitesses seront en hausse sur des voies qui ont vocation à passer en zone 30 à terme.

Sur la forme, la présence de stops n'est pas justifiée car la visibilité est bonne, donc plutôt envisager des balises Ab3a.

Conclusion : la solution « priorité à droite » mérite d'être testée dans un premier temps et d'observer les nouveaux comportements.

Un plan de communication avec panneau serait mis en œuvre par le Grand Dijon. »

Ce rapport met clairement en évidence le nombre important de véhicules qui circulent et une vitesse réelle sur cette voie qui est bien différente de la vitesse ressentie.

Le maire propose d'adopter les propositions de M. PONNELLE et de les mettre en œuvre le plus tôt possible.

Monsieur BLONDIAUX souhaite qu'aucune décision ne soit prise pour le moment pour la rue de Genlis et souhaite continuer d'étudier de manière plus globale, avec la commission des travaux, la sécurité dans le village.

Le maire souligne que le Grand Dijon a mis à disposition un budget pour la sécurité rue de Genlis mais qu'il n'y a pas de budget pour des aménagements dans le reste du village.

VI PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL

Le maire indique que les demandes de subventions « Etat » sont déposées en préfecture et que la Ligue Bourguignonne de Football est venue sur place pour évaluer le projet qui a été classé, provisoirement, en niveau « travaux ». La demande de fonds de concours du département sur ce projet sera présentée miavril.

Concernant l'éclairage de ce terrain, il est confirmé que cette opération ne pourra être réalisée en 2016 par le Syndicat d'Electrification de Plombières. Une situation imprévisible est intervenue récemment.

En effet, la « CDCI » = Commission Départementale de Coopération Intercommunale, Présidée par Mme la Préfète a adopté, le 17 mars 2016, un amendement conduisant à une dissolution, au 1^{er} janvier 2017, du « SIERT » = Syndicat Intercommunal d'Electrification de Plombières.

Les compétences déjà transférées seront gérées par le Grand-Dijon. Les communes du SIERT, non rattachées au Grand Dijon, rejoindront le SICECO = Syndicat Intercommunal d'Energie de Côte-d'Or. Des informations seront données plus tard, le temps que le Grand-Dijon s'organise.

VII) **QUESTIONS DIVERSES**

Stationnement

Mme FRANKLIN souhaite que des places de parking supplémentaires, obtenues en supprimant des arbres, soient rendues disponibles dans la $2^{\text{ème}}$ tranche de la ZAC « Le Clair Bois ».

Elle souligne que l'arrivée prochaine des locataires d'ORVITIS va compliquer la situation des stationnements dans le secteur. Elle demande que Nexity reconsidère l'organisation des stationnements de cette tranche 2.

Compteur LINKY

Monsieur BLONDIAUX, délégué titulaire au « SIERT » Syndicat d'Electrification de Plombière indique qu'il est proposé aux communes une présentation aux populations du compteur LINKY et que nous pourrions organiser cette réunion pour les habitants.

Il est convenu en séance d'organiser prochainement une réunion d'information sur le compteur LINKY.